



Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Chers élus, Chers Maîtres, Chers collègues, Chers étudiants,

Notre dernière réunion du *Journal du Droit Administratif* a eu lieu le 26 septembre 2016 en salle dite Maurice HAURIOU (Anciennes Facultés de l'Université Toulouse 1 Capitole).

Etaient présentes et représentées seize personnes, toutes intéressées par le *Journal du Droit Administratif* (JDA) et membres issus du Tribunal Administratif de Toulouse, de l'Université de Toulouse 1 Capitole, du Barreau & de Sciences Po Toulouse. La réunion s'est organisée autour des points suivants d'annonces et de discussions :

1) Etat des lieux du dossier III : « laïcité »

Le troisième dossier, programmé pour le début d'année 2017 avance.

Il porte sur la laïcité et se fait en partenariat avec un nouveau média interdisciplinaire (les *Cahiers de la LCD (Lutte Contre les Discriminations)*). L'appel à contributions – qui avait été prorogé – est désormais clôturé et les contributeurs vont recevoir – courant octobre – un retour des deux coordinateurs (les pr. ESTEVE-BELLEBEAU & TOUZEIL-DIVINA).

Si la publication leur est proposée, ils le seront soit sur le site (pour tous) du JDA soit sur le site et dans les cahiers (imprimés et diffusés par l'Harmattan) de la LCD.

2) Questionnaire(s) / Interview(s) (dossier IV)

Comme envisagé au fil des dernières réunions, il est confirmé que le dossier n°IV du *Journal du Droit Administratif* (JDA) sera constitué d'un ensemble de questionnaires ou interviews sur le droit administratif. Le dossier sera basé sur deux types de questionnaires : celui destinés aux publicistes français et celui destiné aux administrativistes étrangers.

Il est prévu de respecter le calendrier suivant :

- Autour du **15 octobre** : envoi des questionnaires
- Autour du **15 novembre** : réception des questionnaires
- Autour du **15 décembre** : publication en ligne (ou début janvier).

Les professeurs KALFLECHE & TOUZEIL-DIVINA, Mmes ESPAGNO & SCHMITZ se proposent pour dépouiller et interpréter de conserve les résultats de ces questionnaires.

Lesdits questionnaires seront envoyés à une cinquantaine de juristes *a priori* répartis comme suit :

- Dix administrativistes universitaires
- Dix praticiens du droit public
- Dix universitaires étrangers (questionnaire II – droit comparé)
- Dix membres du *Journal du Droit Administratif*
- Dix étudiants & citoyens.

Les membres du JDA qui désireraient répondre au questionnaire sont priés de se faire rapidement connaître (attention les places sont limitées !).

3) Jurisprudence(s)

Est réaffirmée la volonté, pour la fin d'année 2016, de présenter trois « triptyques toulousains prétoriens » comprenant :

- Des conclusions d'un rapporteur public
- Un jugement du Tribunal Administratif de Toulouse
- Un commentaire court d'un universitaire.

Deux affaires sont déjà sélectionnées et sont en cours de commentaires. Une troisième affaire sera sélectionnée par le TA de Toulouse et transmise sous peu au *JDA*.

Le(s) membre(s) du JDA qui désirerai(en)t commenter cette 3^{ème} affaire est (sont) prié(s) de se faire rapidement connaître.

En outre, le pr. TOUZEIL-DIVINA constate que les propositions de veille prétorienne ont – pour l'heure – peu porté leurs fruits ! Il propose en conséquence, avec le soutien unanime des présents et représentés, de lancer – au cas où – une veille prétorienne uniquement ou principalement destinée aux doctorants toulousains.

Cette proposition de veille sera expliquée lors d'une réunion fixée au **07 novembre (10h00)**. Il a été demandé à l'Ecole doctorale et aux laboratoires intéressés de bien vouloir diffuser cette information.

Le(s) doctorant(s) membre(s) du JDA qui désirerai(en)t participer à cette chronique est (sont) prié(s) de se faire rapidement connaître.

4) Chroniques

Il est en outre rappelé qu'une deuxième chronique (en droit des collectivités) vient d'être mise en ligne début octobre grâce au très beau travail de l'équipe d'administrateurs territoriaux sous la direction de M. Pascal TOUHARI.

Une autre chronique – en droit des contrats – pourrait voir le jour prochainement suite à la proposition de M. Mathias AMILHAT.

5) Prochaine séance

Pour la réunion prochaine, il est proposé de nous donner rendez-vous le **16 novembre 2016 à 18h00** (salle Maurice HAURIU).

Le présent compte rendu a été dressé et rédigé le 11 octobre 2016.


Pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA